

FORMULAIRE DE DEMANDE

PONCEAU ET AMÉNAGEMENT D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

PROCÉDURE		
1) Compléter le présent formulaire; 2) Joindre tous les documents requis en lien avec la demande (voir verso); 3) Déposer votre demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'hôtel de ville ou par courriel; 4) Acquitter les frais applicables lors de l'émission du permis (voir verso).		
EMPLACEMENT DES TRAVAUX		
Adresse et/ou rue		N° de lot
Usage actuel : <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/> Autre : _____		
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE		
Nom et prénom du demandeur		
Adresse postale		Code postal
Ville		
N° Cellulaire		N° Téléphone autre
Courriel		
Le demandeur est le propriétaire* : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		*Si non : JOINDRE UNE PROCURATION
DESCRIPTION DES TRAVAUX		
Type de travaux	<input type="checkbox"/> Installation de ponceau <input type="checkbox"/> Aménagement entrée charretière	
Dimensions du ponceau	Longueur : _____ Diamètre : _____ (à être confirmé par le Service des travaux publics) Signature du contremaître du STP : _____	
Dimensions de l'entrée	Largeur au niveau de la rue : _____ Longueur : _____	
Emplacement projeté	<input type="checkbox"/> Cour avant Distance des limites de propriété : _____	
Matériau ponceau	<input type="checkbox"/> Polyéthylène haute densité PEHD Classe 320 Kpa <input type="checkbox"/> Béton	
Matériau têtes (extrémités) de ponceau	<input type="checkbox"/> Aménagement végétal engazonné <input type="checkbox"/> Pierres plates naturelles non cimentées <input type="checkbox"/> Blocs préfabriqués pour muret	
Détails supplémentaires utiles à la compréhension du projet :		

Date de début des travaux (JJ/MM/AAAA)	Date de fin des travaux (JJ/MM/AAAA)	Coût estimé

EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> Entrepreneur (si coché, remplir la section ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Auto-construction
Nom de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse de l'entreprise	
Courriel de l'entreprise	N° de licence RBQ

NORMES RÉGLEMENTAIRES POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE ENTRÉE

L'ensemble des normes se trouvent dans la Politique de construction des infrastructures. En aucun cas, ces normes n'ont pour effet de dispenser le propriétaire de s'assurer, par l'intermédiaire d'un expert le cas échéant, de la conformité de son projet aux normes réglementaires ni au bon fonctionnement pour lequel l'ouvrage est destiné.

- Le ponceau devra être de polyéthylène haute densité PEHD classe 320 Kpa ou de béton;
- Le diamètre du ponceau (minimum 450 mm) sera confirmé lors de l'émission du permis;
- Le ponceau doit être installé selon les normes indiquées à la planche n° 1 (voir page 4 du présent formulaire);
- Le remblai minimal au-dessus du tuyau (excluant le pavage) est de 300 mm;
- L'aménagement de l'entrée charretière doit être réalisé selon les normes indiquées à la planche n° 4B (voir page 4 du présent formulaire) et doit prévenir l'apport d'eau de ruissellement en provenance de la rue et faire que l'eau de ruissellement provenant de l'entrée s'écoule obligatoirement dans le fossé de rue;
- Les têtes de ponceau sont obligatoires et devront être faites soit d'un aménagement végétal engazonné, soit de pierres plates naturelles non cimentées ayant un diamètre moyen de 300 mm ou de blocs préfabriqués pour muret. Les pierres rondes (type "boulders") ne sont pas autorisées (voir page 3 du présent formulaire);
- Les matériaux utilisés pour l'aménagement des têtes de ponceau ne peuvent excéder le niveau final de l'accotement adjacent;
- Le propriétaire est tenu de faire inspecter les travaux après l'installation du conduit et avant les travaux de finition (pavage, pavé, etc.)
- Un délai de 18 mois est accordé pour effectuer les travaux conformément aux normes réglementaires, à défaut de quoi la Municipalité conservera le dépôt et le propriétaire pourra être tenu responsable de tout accident ou dommage causé à l'infrastructure.

DOCUMENTS REQUIS

Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.

- Un plan projet d'implantation** identifiant la position projetée de l'entrée charretière et du ponceau, avec la largeur de l'entrée.

COÛT DU PERMIS (le permis est valide pour une durée de 18 mois à partir de la date d'approbation.)

Ponceau et/ou entrée charretière	200 \$
Dépôt de garantie (si installation d'un ponceau requis)	1 000 \$ (Remboursable après inspection et confirmation de mise aux normes, seulement si demande faite dans un délai maximal de 18 mois suivant l'émission du permis)
Renouvellement (valide pour la moitié du terme initial)	Même coût que le permis initial

IMPORTANT

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'approbation ou le refus de la demande de modification au règlement de zonage. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la compréhension de la demande.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande complète pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.

Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps l'acceptation de la dérogation mineure.

Signature du demandeur

Date (JJ/MM/AAAA)



MORIN-HEIGHTS
1855

Installation de ponceaux et aménagement des entrées charretières



AMÉNAGEMENT DES EXTRÉMITÉS DE PONCEAUX NON AUTORISÉ : MATÉRIEL PROHIBÉ



